

Quimper 16 Avril 1836



Monsieur,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me nommez Supérieur des Retraites à la place de M^r Courvet. Je suis en ce point plus flatté de cette marque de confiance dont vous voulez bien m'honorer ; mais je ne vois dans l'obligation de vous représenter que cette charge est presque incompatible avec mes occupations qui sont excessivement nombreuses ; et que mon ministère dans ma paroisse en souffrirait. La Paroisse de Quimper est par elle-même une des plus fatigantes du Diocèse ~~pour~~ pour un Pasteur qui veut remplir son devoir. Vous pouvez en juger facilement par la prière que je vois vous tracer de mes occupations. Je confesse plus de mille personnes, parmi les quelles beaucoup de Confessent très-souvent. Ainsi je passe presque toute ma vie au Confessionnal. Depuis au moins cinq mois, je n'ai passé que trois jours moins de huit heures au Confessionnal — Ayant une paroisse composée presque en égal nombre de Bretons & de Français, nous donnons, outre les Catechismes, deux prônes

tous les Dimanches, & vous pouvez voir qu'il me reste
déjà assez peu de temps pour préparer mes instructions.

Outre cela je suis Confesseur extraordinaire Des Ursulines Des
Dames De la Retraite, Des Sœurs De l'Hôpital, obligé par
conséquent de passer dans les communautés toutes les semaines Des quatre-temps
et de remplacer les confesseurs ordinaires quand ils sont absents
ou indisposés dans l'année. Pendant la maladie de M^r
Boursard, l'automne dernière, j'étais obligé de passer un ou
deux jours par semaine aux Ursulines. La santé de M^r
Boursard est si délicate & si chancelante que la même
occupation peut m'enlever quand j'y penserai le moins.

Maintenant il est vrai je travaille un peu aux Retraites,
c'est à dire que je confesse les personnes qui veulent s'adresser
à moi, mais je ne prêche jamais dans les Retraites
bretonnes; & je ne prends l'ordinaire que 15 ou 20 pénitents,
afin de me réserver pour ma paroisse quelques heures de
la journée. Mais si j'étais Supérieur, il me faudrait être
constamment à la Retraite, surtout dans les Retraites d'hommes.
Il me faudrait prêcher, car il me serait impossible de donner
leur tâche aux autres, sans m'en réserver à moi-même
quelque part. Or je n'ai pas d'instructions dans le
genre de celles qu'on doit donner dans les Retraites, & il
me serait difficile de trouver le temps nécessaire pour les
composer. — De plus je parle assez mal le Breton.
Mes paroissiens, habitués à m'entendre, ne se formalisent pas
des fautes de Breton que je fais, & me comprennent assez bien.
Mais je trouve que pour un Supérieur de Retraites, une qualité
essentielle est au moins de bien parler la langue qu'il doit
prêcher; sans quoi ses instructions serviraient bien moins utiles.

Voilà, Monseigneur, les raisons qui me portent à
délivrer le ~~pondus~~ honnorable que vous voulez m'imposer ; &
j'espère que ces raisons vous paraîtront assez solides pour vous
détourner à jeter les yeux sur un autre pour remplacer M^r
Coméret. J'aurais fait le voyage de Quimper pour vous
exposer de vive voix mes raisons, si mes occupations me l'avaient
permis : mais je ne le puis pas. Nous avons fini hier la
Retraite de 1^{re} Communion pour les enfants français & demain
nous serons encore la Retraite pour la 1^{re} Communion des
enfants bretons.

Je vous prie d'accorder dispense de deux publications de bans
pour le S^r Beaufrère & D^{lle} Douerin ; pour le S^r Chermol
& M^{lle} Anne Selin.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monseigneur

Votre très-humble & très-obéissant

Serviteur

M^{lle}
Curi